

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 18 JUILLET, à 09 h 02, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Mathieu RAFFINI a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, Mathieu RAFFINI, Alain ZANÉGUY, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Didier ROBERT, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR  
Marylise ISIDORE  
Philippe NAILLET  
Nadia RAMASSAMY

(à partir de son départ à 11 h 57 au Rapport n° 20/3-018)

(à partir de son départ à 12 h 32 au Rapport n° 20/3-022)

(toute la durée de la séance)

(toute la durée de la séance)

par Monique ORPHÉ  
par Gérard FRANÇOISE  
par Jacques LOWINSKY  
par Vincent BÈGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (53 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

### **ÉLUS INTÉRESSÉS**

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote sur le Rapport n° 20/3-020 portant attribution de subventions et conventionnement avec les organismes percevant plus de 23 000,00 euros au Budget 2020 :

- Geneviève BOMMALAIS,
- Christelle HASSEN,
- Aurélie MÉDÉA,
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY.

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Gilbert ANNETTE	de 11 h 29 à 11 h 57	du Rapport n° 20/3-009 au Rapport n° 20/3-018
Ibrahim DINDAR	parti à 11 h 57	au Rapport n° 20/3-018 (procuration à ORPHÉ Monique)
Marylise ISIDORE	partie à 12 h 32	au Rapport n° 20/3-022 (procuration à FRANÇOISE Gérard)

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 JUILLET 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 53 sur 55.

LA MAIRE



Encka BAREIGTS

**OBJET      Bilan/ rapport d'activité 2019 de la Régie Marchés et Droits de Place**

---

Le bilan/ rapport d'activité de la Régie Marchés et Droits de Place synthétise l'ensemble des actions réalisées dans le cadre des différents marchés de la Ville et des occupations de son domaine public.

Il s'agit, non seulement de retracer le volume d'activité du service, mais aussi de présenter sur la base de ce bilan/ rapport d'activité pour l'année écoulée les éléments susceptibles de concourir à l'amélioration du service public.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2019 s'équilibraient respectivement à la somme de

<b>55 000,00 €</b>	<b>pour la Section d'Investissement,</b>
<b>1 885 109,19 €</b>	<b>pour la Section d'Exploitation.</b>

L'exécution du budget 2019 de la Régie se traduit par un **déficit global de 177 162,54 €**, sections Investissement et Exploitation confondues, avec :

<b>1 004 686,42 € de recette nettes,</b>
<b>1 181 848,96 € de dépenses nettes.</b>

Mais la reprise des excédents cumulés des résultats des exercices antérieurs laisse apparaître un excédent de :

<b>712 161,33 € en Section d'Investissement</b>
<b>61 730,38 € en Section d'Exploitation</b>

et fait apparaître un excédent cumulé global de **773 891,71 €**.

Concrètement, l'année 2019 aura été marquée par :

- un travail de réflexion et de fond sur le marché de nuit avec l'organisation de thématiques d'animation fortes et des marchés qui ont, à certains moments de l'année, attirés plus de 10 000 personnes ;
- l'organisation de notre grande braderie du mois d'août dans des conditions de sécurité contraintes ;
- la simplification de l'organisation de notre régie: une régie unique a remplacé les huit régies antérieures, un régisseur principal a été nommé ainsi qu'un régisseur suppléant et quatre mandataires ;
- la poursuite du travail de mise à jour des conventions d'occupation du domaine public de la Ville.

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.**

OBJET Bilan/ rapport d'activité 2019 de la Régie Marchés et Droits de Place

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°20/3-016 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jacques LOWINSKY - 11ème adjoint ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Prend acte du bilan/ rapport d'activité 2019 de la Régie Marchés et Droits de Place.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 24 JUIL 2020

  
LA MAIRE  
Mairie de Saint-Denis Réunion  
Ericka BAREIGTS  
LA MAIRE  


**DGA/ Développement Urbain**  
**DIRECTION ECONOMIE DE PROXIMITE**

Régie Marchés et Droits de Place

Affaire suivie par Jean Christophe PANIANDY

Tél.

**RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DE L'EXERCICE**

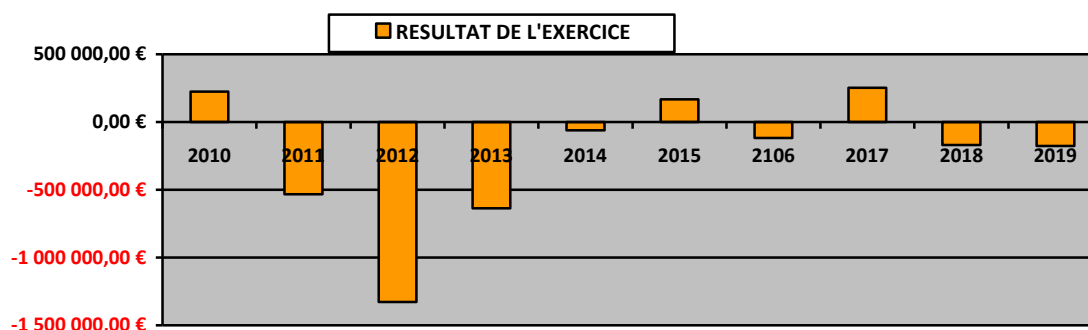
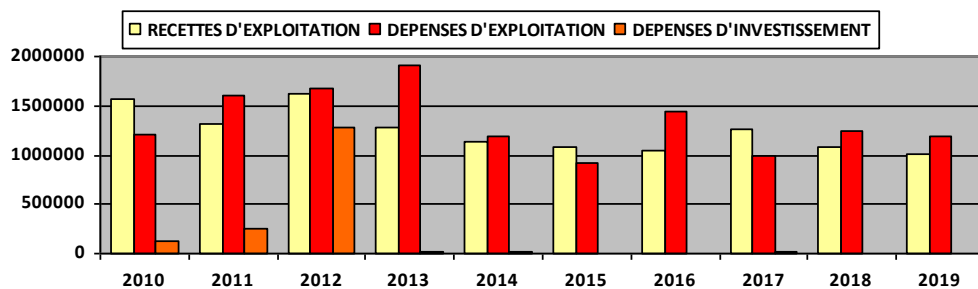
Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du Décret n° 88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des Communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil Municipal créa la Régie Marchés et Droits de Place par Délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Ville ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales ; conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la collectivité de rattachement et dont l'exécution pour l'exercice 2019 se traduit par un déficit global de 177 162,54 € Sections d'Investissement et d'Exploitation confondues. Soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un excédent cumulé global de 773 891,71 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>EXERCICE 2018</b>			
Report à nouveau	712 161,33	238 892,92 €	951 054,25 €
<b>EXERCICE 2019</b>			
Recettes		1 004 686,42 €	
Dépenses	0,00 €	1 181 848,96 €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-177 162,54 €</b>	<b>-177 162,54 €</b>
<b>Résultat cumulé de clôture</b>	<b>712 161,33 €</b>	<b>61 730,38 €</b>	<b>773 891,71€</b>

## I – Evolution d’activité sur les huit dernières années



*Il fait apparaître :*

▪ En recettes d’exploitation.....	1 004 686,42€
▪ En dépenses d’exploitation.....	1 181 848,96€
▪ En dépenses d’investissement.....	0,00€

*En comparaison, l’exercice 2018 faisait apparaître :*

▪ En recettes d’exploitation.....	1 082 641,30€
▪ En dépenses d’exploitation.....	1 252 114,70€
▪ En dépenses d’investissement.....	0,00€

En 2019 :

- Les recettes d’exploitation ont diminué. En effet, elles ont connu une diminution de 7,20 % de 2018 à 2019, contre une diminution de 14,56 % de 2017 à 2018.
- Les dépenses de fonctionnement ont connu une diminution de 5,61% de 2018 à 2019, contre une augmentation de 2.02% de 2017 à 2018.
- Quant aux dépenses d’investissement, nous n’en avons pas faites.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203016-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

## **II - Pour l'année 2019, la Régie des Marchés et droits de place a réalisé plusieurs actions.**

- un travail de réflexion et de fond sur le marché de nuit avec l'organisation de thématiques d'animation fortes et des marchés qui ont, à certains moments de l'année, attirés plus de 10 000 personnes,
- l'organisation de notre grande braderie du mois d'août dans des conditions de sécurité contraintes,
- la simplification de l'organisation de notre régie : une régie unique a remplacé les huit régies antérieures, un régisseur principal a été nommé ainsi qu'un régisseur suppléant et quatre mandataires,
- la poursuite du travail de mise à jour des conventions d'occupation du domaine public de la Ville.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203016-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020